

Municipalité de



Saint-Étienne-de-Bolton

Règlement de zonage Plan de zonage

ANNEXE I

Légende

- Zone agro-forestière type 1
- Zone agro-forestière type 2
- Zone commerciale (PU)
- Zone îlot destructurée
- Zone résidentielle (PU)
- Zone service public et institutionnel (PU)
- Zone rurale
- Zone villégiature
- Milieu humide
- Zone inondable
- Corridor visuel d'intérêt supérieur
- Paysage naturel d'intérêt supérieur
- Site potentiel d'héronnière

Code de référence : ETI_ZONAGE_Regl_2025_02

Approuvé par : Marc-Antoine Côté, OUC, SCU

Projection : MTM, NAD 1983, fuseau 8.
Base cartographique : BDQT 1 : 20 000; Orthophoto 2000 et 2007.

Faisant partie intégrante du règlement numéro 2014-05

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DATE

Maire

Secrétaire-trésorier

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique
de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
Orthophotographie 2000, 2007 et 2013

Réalisation :
Règlement 2025-02
12 juin 2025

